



Activité, demande et emploi  
en Belgique

## 2. Activité, demande et emploi en Belgique

### 2.1 L'économie belge a progressé à un rythme modéré en 2016, mais a créé de nombreux emplois

La croissance déjà modeste qui avait été observée les deux années précédentes s'est encore légèrement affaiblie en 2016, grevée principalement par un début d'année relativement anémique. Le PIB en volume a affiché une progression annuelle de 1,2%. Cependant, l'expansion économique, qui avait oscillé autour de 1,5% les deux années précédentes, s'est avérée assez robuste.

Il apparaît également que la croissance a généré des emplois de manière plus prononcée. Indépendamment du fait qu'il s'agit là du schéma habituel d'une phase plus mature de redressement économique, l'intensité en emplois

grandissante de la croissance doit être mise en regard à la fois des politiques de modération salariale et de réduction des coûts du travail menées depuis plusieurs années et qui ont récemment été renforcées et des réformes structurelles entreprises ces dernières années et qui soutiennent tant la demande que l'offre effective de travail. La vive création d'emplois rend l'économie plus résiliente, puisqu'elle élargit l'assise de la demande intérieure.

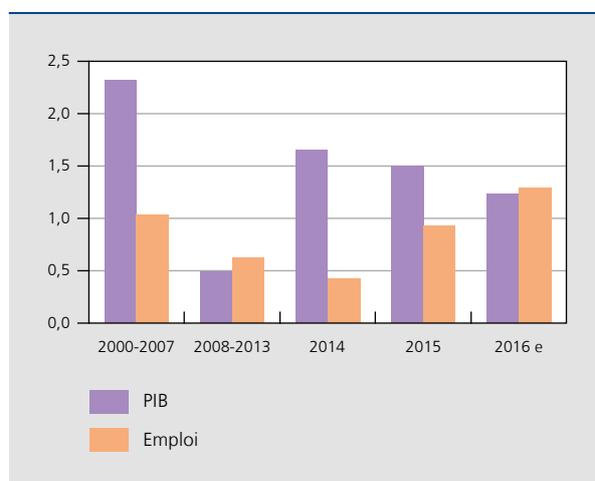
Cette résilience a été mise à rude épreuve en 2016, à commencer par les attaques terroristes. Après les premiers attentats perpétrés à Paris à l'automne de 2015, des mesures de sécurité strictes ont également été adoptées en Belgique. La Belgique a par la suite elle-même été la cible d'attaques le 22 mars 2016. Les retombées de ces attentats ont surtout lourdement touché le secteur du tourisme et des voyages d'affaires, ainsi que l'horeca. En juin, l'issue inattendue du referendum britannique sur la sortie de l'UE, communément appelée brexit, a considérablement avivé l'incertitude politique. Par la suite, une vague de mauvaises nouvelles en provenance du monde des entreprises, abondamment relayées par les médias, a déferlé à l'automne. Ce climat a alors entraîné un repli sensible, quoique passager, de la confiance des consommateurs, dans le sillage principalement de la nette détérioration de leurs perspectives en matière de chômage et de l'affaiblissement de celles relatives à la situation économique générale. La reprise économique s'est toutefois révélée être fermement ancrée, si bien que les différents chocs n'ont visiblement exercé qu'une incidence limitée sur la croissance. La confiance des chefs d'entreprise est quant à elle clairement restée orientée à la hausse.

*La croissance de l'activité a surtout été portée par les branches d'activité du secteur privé*

Dans l'industrie manufacturière, qui avait largement contribué à l'expansion économique en 2015, le rythme

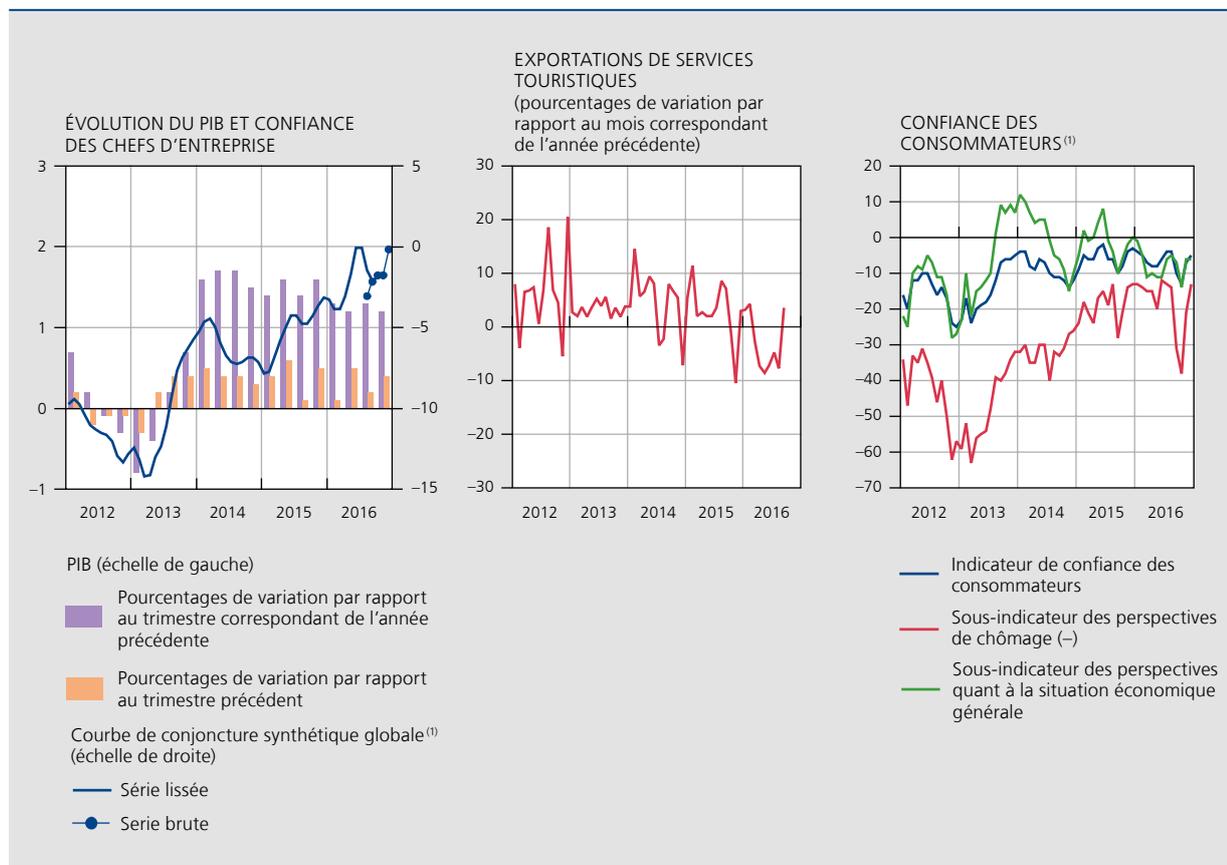
**GRAPHIQUE 18** LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE GÈNÈRE UNE FORTE CRÉATION D'EMPLOIS

(pourcentages de croissance annuelle moyenne)



Sources: ICN, BNB.

**GRAPHIQUE 19** CROISSANCE MODÉRÉE DU PIB ET PROGRESSION CONSTANTE DE LA CONFIANCE DES CHEFS D'ENTREPRISE AU COURS D'UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE



Sources : CE, ICN, BNB.

(1) Soldes des réponses à l'enquête mensuelle, données corrigées des effets de calendrier.

d'augmentation de la valeur ajoutée a été divisé par deux en 2016, sous l'effet d'une demande extérieure atone, notamment en provenance des économies hors zone euro. Dans la construction, le rythme d'accroissement recensé en 2015 ne s'est pas maintenu non plus. La croissance de la valeur ajoutée y a atteint un sommet à la faveur des conditions météorologiques clémentes du premier trimestre, avant de refluer quelque peu, ce qui n'empêche pas qu'elle soit demeurée supérieure à la hausse moyenne observée depuis 2000. Les services non marchands, qui comprennent notamment les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale, ont même apporté une contribution négative à la croissance, sous l'effet des mesures de consolidation budgétaire. Seuls les services marchands, qui représentent plus de 50 % du total, sont parvenus à préserver leur rythme de progression, même si celui-ci s'est avéré insuffisant pour compenser l'évolution dans les autres branches d'activité.

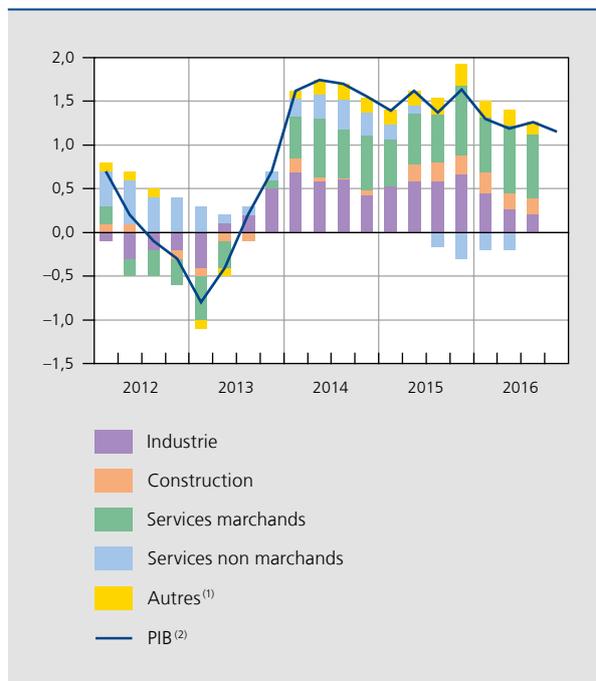
**La Belgique affiche depuis quelques années une croissance légèrement plus languissante que la plupart de ses voisins**

En dépit de la résilience de l'activité économique et de la vigueur de la reprise sur le marché du travail, la croissance en Belgique ne redémarre pas de manière dynamique. Après que l'économie avait affiché une progression annuelle moyenne de 0,7 % au cours de la période 2008-2014, l'activité a augmenté de près de 1,4 % par an en moyenne en 2015 et en 2016. La croissance de 2,7 % qui a ainsi pu être enregistrée durant les deux années écoulées est comparable à celle de la France, mais est nettement inférieure à celles des Pays Bas et de l'Allemagne.

Ce taux relativement plus faible observé en Belgique s'explique en premier lieu par l'apport plus restreint de la consommation privée. La modération salariale qui a été menée ces dernières années a en effet érodé le

**GRAPHIQUE 20 CE SONT PRINCIPALEMENT LES BRANCHES D'ACTIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ QUI ONT CONTRIBUÉ À LA CROISSANCE DU PIB**

(contributions à la croissance du PIB par rapport à l'année précédente; points de pourcentage, sauf mention contraire; données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)



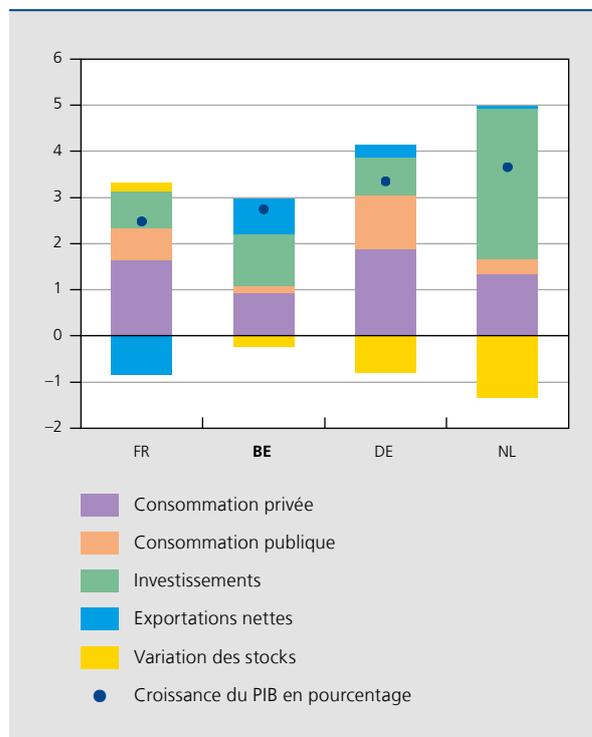
Source : ICN.

(1) Notamment les branches d'activité « agriculture, sylviculture et pêche » et les impôts sur la production, hors subsides.

(2) Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente.

**GRAPHIQUE 21 LA MODÉRATION SALARIALE ET LES ÉCONOMIES DE DÉPENSES PUBLIQUES RALENTISSENT LA CROISSANCE BELGE À COURT TERME**

(contributions à la croissance sur la période 2014-2016; points de pourcentage, sauf mention contraire)



Sources : BdF, DBB, DNB, BNB.

pouvoir d'achat des ménages. De même, la consommation publique a apporté une contribution moindre à la croissance, du fait des économies persistantes des administrations publiques. Ces mesures adoptées par le gouvernement brident certes la croissance à court terme, mais elles semblent dès à présent avoir des répercussions positives sur le marché du travail ; à plus long

terme, elles devraient déboucher sur des fondamentaux économiques plus sains. C'est d'ailleurs ce qui semble s'être passé aux Pays Bas, où, après avoir traversé une récession plus longue et plus profonde, l'économie affiche actuellement une reprise plus robuste, à la faveur notamment de réformes et de mesures d'économie rapidement mises en place.

**Encadré 2 – À l'heure actuelle, les conséquences du brexit sont limitées pour la Belgique**

L'un des chocs de confiance les plus importants survenus en 2016 a été le résultat inattendu du referendum sur le brexit. En effet, le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a tenu une consultation populaire sur le maintien ou non du pays dans l'UE. Contre toute attente, une courte majorité de 51,9 % des électeurs a voté en faveur de la sortie de l'Union. Bien que ce referendum n'ait qu'une valeur consultative et qu'il subsiste des obstacles politiques et juridiques, il semble certain que le Royaume-Uni se retirera de l'UE. Le présent encadré expose brièvement



l'importance économique du Royaume-Uni pour la Belgique et examine les conséquences éventuelles du brexit pour l'activité économique, tant au Royaume-Uni qu'en Belgique.

Le résultat du referendum a principalement des conséquences pour le Royaume-Uni. Sur le plan économique, les canaux de la demande sont les premiers touchés. Ainsi, avant même la sortie effective, les effets d'incertitude et de confiance peuvent exercer une incidence directe sur la consommation des particuliers et sur les décisions des entreprises en matière d'investissements et d'emploi. En outre, sur les marchés financiers et des changes, ils peuvent engendrer des réactions susceptibles d'influencer à leur tour la consommation, les investissements et les flux d'exportations et d'importations.

Rétrospectivement, il appert que l'économie britannique a fait preuve d'une résistance inattendue au cours des mois qui ont suivi le referendum. À cet égard, elle a sans doute notamment été soutenue par le nouvel assouplissement de l'orientation de la politique monétaire décidé en août par la Banque d'Angleterre et par l'annonce que la politique budgétaire serait mise à contribution pour compenser un éventuel ralentissement conjoncturel. Après une très courte période de tension, le choc initial qui a secoué les marchés financiers s'est peu à peu estompé. Cependant, la livre sterling s'est, elle, affaiblie depuis l'annonce de la tenue d'un referendum, et particulièrement à la suite de celui-ci. Elle s'est dépréciée d'environ 15 % par rapport à l'euro dans le courant de 2016. À court terme, cet affaiblissement constitue un avantage concurrentiel pour les producteurs britanniques face à leurs homologues étrangers et soutient à ce titre l'activité. Enfin, le PIB a progressé de 0,6 % au troisième et quatrième trimestres, soit le même rythme qu'au printemps. Parallèlement, la dépréciation a toutefois rendu les importations de biens et de services plus onéreuses, ce qui a entraîné le renchérissement des inputs importés pour les producteurs et l'accélération de l'inflation, érodant ainsi le pouvoir d'achat des ménages.

L'incidence du brexit sur l'économie britannique et sur le cours de la livre sterling se répercute sur les partenaires commerciaux principalement au travers des échanges commerciaux internationaux. Sur ce plan, le gonflement en volume des exportations de la Belgique vers le Royaume-Uni amorcé au début de 2016 s'est maintenu au cours de l'été. Selon les données les plus récentes du commerce extérieur, un repli s'est toutefois dessiné en septembre et en octobre.

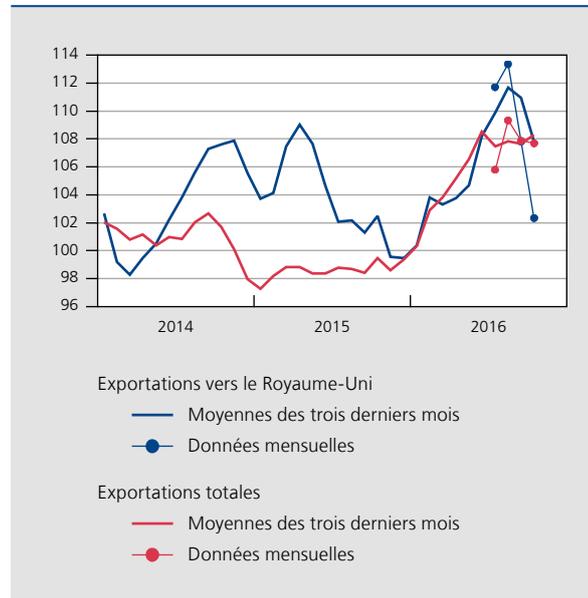
À moyen et à long termes, une sortie du Royaume-Uni de l'UE augmenterait les entraves à la circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux, en ce compris les actifs intangibles, ce qui, in fine, grèverait le potentiel de production, tant de l'économie britannique que de ses partenaires, dont la Belgique. Les effets à cet égard peuvent découler non seulement de l'éventuelle réintroduction de droits de douane sur les opérations sur biens, mais également des barrières non tarifaires, puisque, par exemple, les normes techniques ou les conditions de certification du Royaume-Uni et de l'UE pourraient progressivement s'écarter les unes des autres, de sorte que les entreprises devraient supporter des coûts supplémentaires pour pouvoir desservir les deux débouchés. Ces aspects sont particulièrement importants pour les services, y compris les services financiers, pour lesquels le centre financier qu'est Londres joue un rôle primordial. Le brexit complique la circulation des capitaux et des personnes et pourrait donc également freiner les investissements directs étrangers, qui constituent notamment des vecteurs majeurs de diffusion de l'innovation.

L'évaluation de l'incidence à long terme du brexit est largement influencée par des hypothèses relatives à la nature des liens économiques que le Royaume-Uni continuera d'entretenir avec l'UE après la procédure de séparation. Dans le scénario optimiste d'un brexit « doux », les Britanniques resteraient membres de l'Espace économique européen (EEE) et la libre circulation des personnes resterait possible. Dans un scénario « dur », dans le cadre duquel les relations entre le Royaume-Uni et l'UE ne seraient plus régies que par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les conséquences économiques seraient plus significatives. Chaque scénario est encore possible, y compris des formes intermédiaires prévoyant la conclusion de traités de libre-échange, le gouvernement britannique devant encore notifier officiellement son intention de quitter l'UE au Conseil européen.



## LE BREXIT POURRAIT PESER SUR LES EXPORTATIONS BELGES VERS LE ROYAUME-UNI

(exportations de biens de la Belgique; indices en volume, 2013 = 100)



Source : ICN.

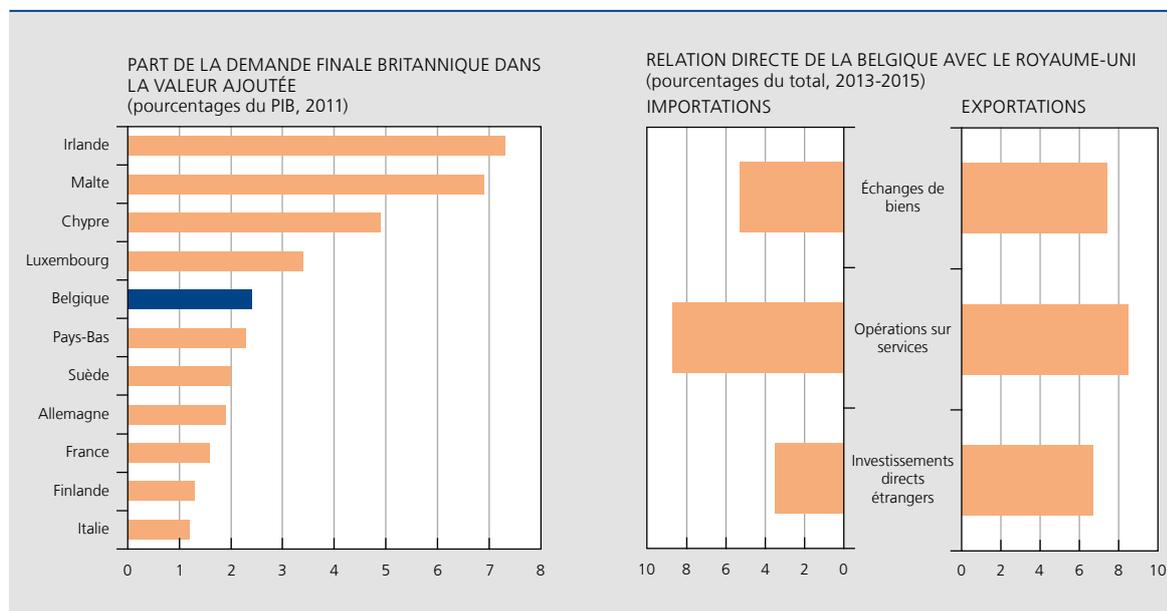
Ce n'est qu'après cette notification que seront entamées les négociations visant à régler les aspects pratiques de la sortie, à formaliser les relations futures et à instaurer éventuellement un régime transitoire.

Sur la base des informations disponibles actuellement, il est encore difficile d'évaluer l'ampleur de l'effet. Des études réalisées par les autorités britanniques ou par des institutions internationales font état, pour le Royaume-Uni, d'une incidence négative sur le PIB d'ici 2030 de l'ordre de 2,7 à 6,3 % environ en cas de brexit doux, et de 7,5 à 9,5 % en cas de sécession dure. Pour la plupart des partenaires européens, cet effet serait beaucoup plus limité, tout en demeurant significatif. Compte tenu de l'étroitesse des relations économiques que la Belgique entretient avec le Royaume-Uni, la croissance de notre pays sera très probablement quelque peu comprimée. En effet, le Royaume-Uni constitue, à plusieurs égards, un partenaire économique de poids. Selon les données les plus récentes, soit celles relatives à 2011, près de 2,5 % de la valeur ajoutée belge découle de la demande finale britannique; dans les pays voisins, la part du Royaume-Uni est moindre. La chimie et la production de véhicules et d'autres moyens de transport, pour ce qui est des activités industrielles, et les activités de voyages, de transports ou de services professionnels sont les principales concernées.

Pour la période 2013-2015, les parts du Royaume-Uni dans les importations et les exportations belges se sont établies à, respectivement, 5,3 et 7,4 % en moyenne (selon le concept national), ce qui en fait le quatrième plus grand débouché pour les exportateurs belges. Indépendamment du poids de ces produits dans l'économie belge, ce marché est particulièrement important pour des biens comme les revêtements de sol et les articles d'ameublement, les automobiles ou les produits alimentaires. Les échanges de services sont également assez significatifs, avec des parts de 8,7 % pour les importations et de 8,5 % pour les exportations. En outre, le Royaume-Uni est un partenaire majeur en matière d'investissements. D'après les données de la balance des paiements, au cours de la période précitée, 6,7 % des investissements directs étrangers de la Belgique étaient destinés au Royaume-Uni. À l'inverse, 3,5 % des investissements en Belgique provenaient du Royaume-Uni.



## LA BELGIQUE ENTRETIENT D'ÉTROITES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LE ROYAUME-UNI



Sources : Eurostat, ICN, OCDE (TIVA), BNB.

## 2.2 La croissance de l'activité a été soutenue par les investissements et par les exportations nettes

En 2016, la demande intérieure, abstraction faite de la variation des stocks, et les exportations nettes ont contribué à la croissance du PIB dans des proportions globalement équivalentes, soit à hauteur de, respectivement, 1 et 0,8 point de pourcentage. En revanche, la variation des stocks a fourni une contribution négative de 0,5 point de pourcentage.

Les dépenses publiques ne se sont accrues que de 0,2 % en 2016, ce qui représente un nouveau ralentissement par rapport à l'année précédente. Cette quasi-stagnation reflète les efforts budgétaires persistants consentis par les administrations publiques, qui ont ainsi mis un frein à l'expansion des dépenses courantes. À l'inverse, les investissements publics ont rebondi, leur progression atteignant 3,6 %, leur rythme le plus élevé depuis cinq ans.

### *La consommation privée a poursuivi sa très modeste progression*

En 2016, la consommation des ménages a augmenté de 0,7 % en termes réels, soit un taux inférieur de 0,4 point

de pourcentage à celui de 2015 mais néanmoins comparable à ceux des années précédentes. L'apathie de la consommation s'est entre autres manifestée dans le chiffre d'affaires du commerce de détail, qui, après avoir enregistré un pic historique vers la mi-2015, est rapidement retombé au niveau de 2010, dans le sillage de la grande récession. La morosité du tourisme et des dépenses de loisirs et d'horeca, dans la foulée des attentats de Paris et de Bruxelles, a sans doute elle aussi joué un rôle à cet égard.

La croissance modérée de la consommation en 2016 s'explique en partie par la faiblesse des chiffres de la consommation au second semestre de 2015, qui ont pesé sur la croissance annuelle de 2016 au travers d'un effet de niveau. Elle est également demeurée limitée au début de 2016, notamment en raison de la disparition de l'effet de soutien exercé par la diminution des cours du pétrole sur le pouvoir d'achat réel et de la hausse de l'épargne de précaution. La variation trimestrielle de la consommation ne s'est légèrement raffermit qu'au deuxième trimestre de 2016.

En dépit du manque de dynamisme des données de consommation, les indicateurs de confiance tendent à refléter une confiance sous-jacente relativement constante

**TABLEAU 2** PIB ET PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

(données en volume corrigées des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016 e
Consommation privée .....	0,6	0,7	0,6	1,1	0,7
Consommation publique .....	1,4	0,1	1,4	0,5	0,2
Formation brute de capital fixe .....	0,2	-1,5	5,1	2,4	2,4
Logements .....	-0,1	-3,9	4,7	0,8	5,4
Entreprises .....	0,0	-0,3	5,6	3,1	1,2
Administrations publiques .....	2,2	-4,2	3,1	1,9	3,6
<i>p.m. Dépenses intérieures finales</i> <sup>(1)(2)</sup> .....	0,7	0,1	1,8	1,2	1,0
Variation des stocks <sup>(2)</sup> .....	-0,9	-0,6	0,4	0,3	-0,5
Exportations nettes de biens et de services <sup>(2)</sup> .....	0,3	0,4	-0,6	0,0	0,8
Exportations de biens et de services .....	1,8	0,8	5,1	4,3	5,8
Importations de biens et de services .....	1,4	0,3	5,9	4,3	5,0
PIB .....	0,1	-0,1	1,7	1,5	1,2

Sources: ICN, BNB.

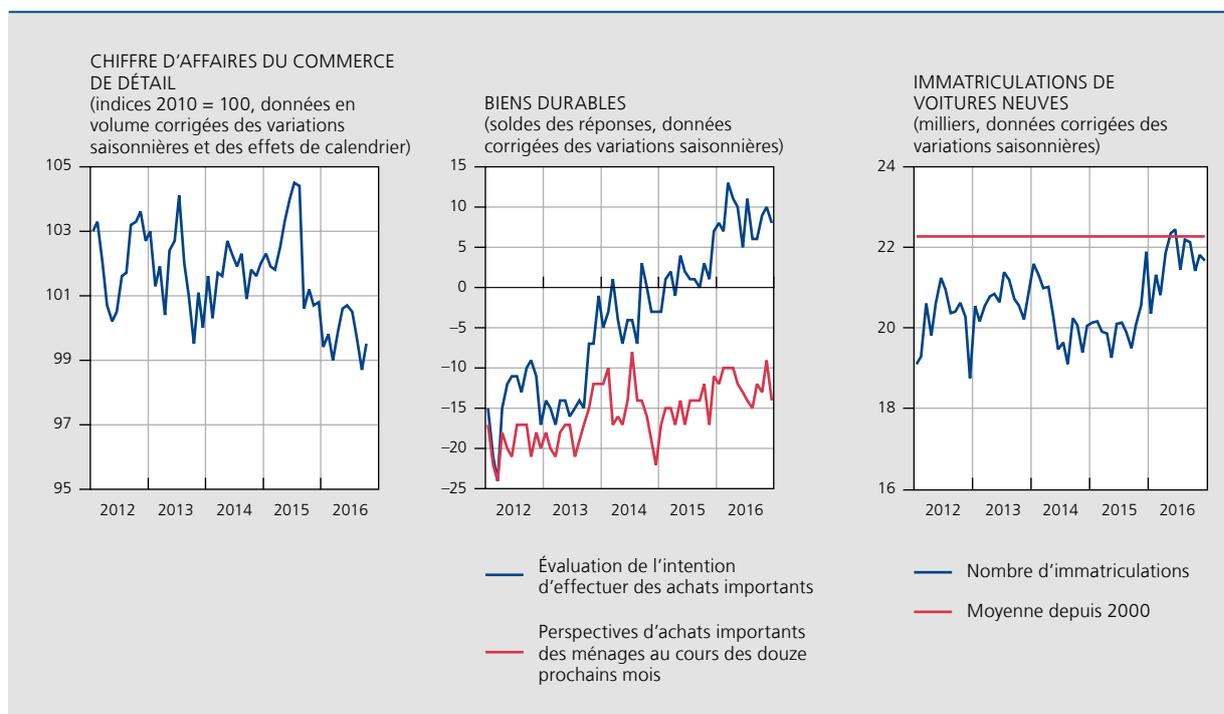
(1) Abstraction faite de la variation des stocks.

(2) Contributions à la variation du PIB par rapport à l'année précédente, points de pourcentage.

quant aux perspectives à long terme en matière de revenu des ménages. En effet, en 2016, l'indicateur mensuel de

la confiance des consommateurs a évolué de manière assez volatile, mais à chaque baisse a systématiquement

**GRAPHIQUE 22** LA CONSOMMATION PRIVÉE POURSUIT SA PROGRESSION MODÉRÉE



Sources: CE, FEBIAC, BNB.

succédé un rétablissement vigoureux. Le sous-indicateur relatif aux perspectives de chômage, qui s'est établi à un sommet à l'automne, plus particulièrement lors de la forte médiatisation d'actualités économiques négatives, en est un exemple frappant.

La résistance de la confiance a également été attestée par le sous-indicateur qui évalue l'opportunité du moment pour procéder à des achats importants. Cet indicateur s'est progressivement redressé depuis la grande récession, atteignant un pic provisoire au premier semestre de 2016. Il ressort par exemple de la hausse des immatriculations de voitures neuves que cette tendance se traduit aussi par une augmentation effective de la consommation. Globalement, il semble donc que la confiance résiste suffisamment pour permettre d'effectuer des achats importants.

Les investissements en logements des ménages ont eux aussi fortement progressé en 2016, à savoir de 5,4 %.

Ils s'avèrent donc peu vulnérables aux chocs et pics temporaires d'incertitude. En outre, la faiblesse persistante des taux hypothécaires a abaissé le seuil pour la construction d'un logement ou l'achat d'un bien immobilier. Parallèlement, la politique monétaire souple a pesé sur les rendements des actifs financiers, de sorte que le marché de la construction neuve est devenu relativement plus attrayant pour les investisseurs en quête de rendement. Il n'en demeure pas moins que le montant investi en logements est toujours inférieur de plus de 7 % au sommet enregistré à la fin de 2007.

### **Le revenu disponible brut des particuliers s'est fortement accru**

La consommation privée a progressé bien plus lentement que le revenu disponible brut des ménages, qui a gonflé de 1,3 % en termes réels en 2016, soit la plus forte hausse depuis 2009. Ce revenu a par ailleurs augmenté

**TABLEAU 3** DÉTERMINANTS DU REVENU DISPONIBLE BRUT DES PARTICULIERS, À PRIX COURANTS  
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016 e	<i>p.m.</i> Milliards d'euros 2016 e
Revenu primaire brut <sup>(1)</sup> .....	1,6	1,0	0,8	0,7	2,0	235,0
Salaires bruts .....	3,2	1,6	1,4	1,1	2,3	157,7
Volume de l'emploi salarié .....	0,4	-0,7	0,1	0,6	1,2	
Salaires bruts par heure ouvrée <sup>(1)</sup> .....	2,8	2,3	1,3	0,5	1,1	
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut .....	1,3	-0,2	1,8	2,7	2,2	50,6
Revenus de la propriété <sup>(2)</sup> .....	-5,4	0,0	-4,2	-4,6	0,2	26,7
Intérêts (nets) .....	-20,9	-32,0	-57,3	-60,3	-74,8	0,1
Dividendes reçus .....	-1,8	11,4	4,3	0,9	4,3	15,9
Autres .....	-1,4	0,4	0,3	-5,0	-1,9	10,7
Transferts courants nets <sup>(1)</sup> .....	30,9	-8,7	15,6	18,2	48,0	6,6
Transferts courants reçus .....	5,2	3,3	1,5	1,2	2,5	95,4
Transferts courants versés <sup>(1)</sup> .....	4,3	3,8	1,0	0,5	0,2	88,8
Revenu disponible brut .....	1,9	0,9	1,0	1,0	2,9	241,6
<i>p.m. En termes réels</i> <sup>(3)</sup> .....	-0,1	0,0	0,3	0,7	1,3	
<i>p.m. En termes réels par personne</i> <sup>(4)</sup> .....	-0,6	-0,4	-0,3	0,1	0,5	
Taux d'épargne <sup>(5)</sup> .....	12,9	12,3	12,1	11,7	12,2	

Sources : BFP, ICN, BNB.

(1) Salaires perçus ou transferts courants versés, abstraction faite des cotisations sociales dues par les employeurs.

(2) Il s'agit de montants nets, c'est-à-dire de la différence entre les revenus reçus d'autres secteurs et ceux versés à d'autres secteurs.

(3) Données déflatées au moyen du déflateur des dépenses de consommation finale des particuliers.

(4) Revenu disponible brut en termes réels divisé par les moyennes annuelles du nombre de personnes.

(5) Pourcentages du revenu disponible au sens large, c'est-à-dire y compris la variation des droits des ménages en matière de pensions complémentaires constituées dans le cadre d'une activité professionnelle.

plus nettement que la population, qui, selon les données démographiques les plus récentes du Bureau fédéral du plan (BFP), aurait grimpé de quelque 0,8 % en 2016. Le revenu moyen réel par habitant a donc crû de 0,5 % environ.

Le raffermissement du revenu primaire brut a principalement été imputable à la majoration, de 2,3 % à prix courants, des salaires bruts totaux des travailleurs, qui représentent près des deux tiers de ce revenu. Cette augmentation des salaires bruts découle d'une nette progression du volume de travail, mais les salaires bruts par heure ouvrée (à l'exclusion des cotisations sociales dues par les employeurs) ont également laissé entrevoir un redressement, enregistrant une croissance de 1,1 %. En 2015, ces derniers ne s'étaient inscrits en hausse que de 0,5 %, compte tenu de la politique poussée de modération salariale. En dépit de la réactivation des mécanismes d'indexation à partir d'avril 2016, le saut d'index a encore exercé une incidence baissière considérable sur la moyenne annuelle de 2016.

L'ensemble constitué par l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte brut a crû de 2,2 % en termes nominaux, grâce, principalement, aux revenus tirés des activités indépendantes, sous l'effet de l'essor constant du nombre d'indépendants et des conditions économiques favorables.

Après s'être fortement repliés les années précédentes, les revenus de la propriété sont restés quasiment stables en 2016. L'accroissement du montant des dividendes reçus a en effet compensé la nouvelle diminution des revenus nets d'intérêts et des autres revenus de la propriété.

Outre la hausse du revenu primaire brut, la répartition des revenus secondaires, à savoir le solde des transferts courants reçus d'autres secteurs et versés à d'autres secteurs, a elle aussi soutenu le net rebond du revenu disponible. Les transferts courants reçus, qui se composent surtout de prestations sociales, ont gonflé de 2,5 % à prix courants, soit un niveau supérieur à ceux des deux années précédentes. En effet, le saut d'index a pris fin dans le courant de 2016, de sorte que les prestations ont été relevées au printemps à la suite du dépassement de l'indice pivot. La vive croissance des transferts nets est toutefois principalement imputable à l'évolution des transferts versés. Ces derniers ont été comprimés par l'allègement de l'impôt des personnes physiques et par la réduction des cotisations de sécurité sociale des travailleurs dans le cadre du tax shift, n'augmentant que de 0,2 %. Cependant, le tax shift et d'autres mesures prises par les pouvoirs publics ont également eu une incidence

sur l'inflation (+1 point de pourcentage), influençant ainsi le pouvoir d'achat réel à la baisse, ce qui peut être important notamment pour les ménages dont le taux de consommation est plus élevé.

### ***Le taux d'épargne des particuliers s'est raffermi après avoir diminué de manière régulière***

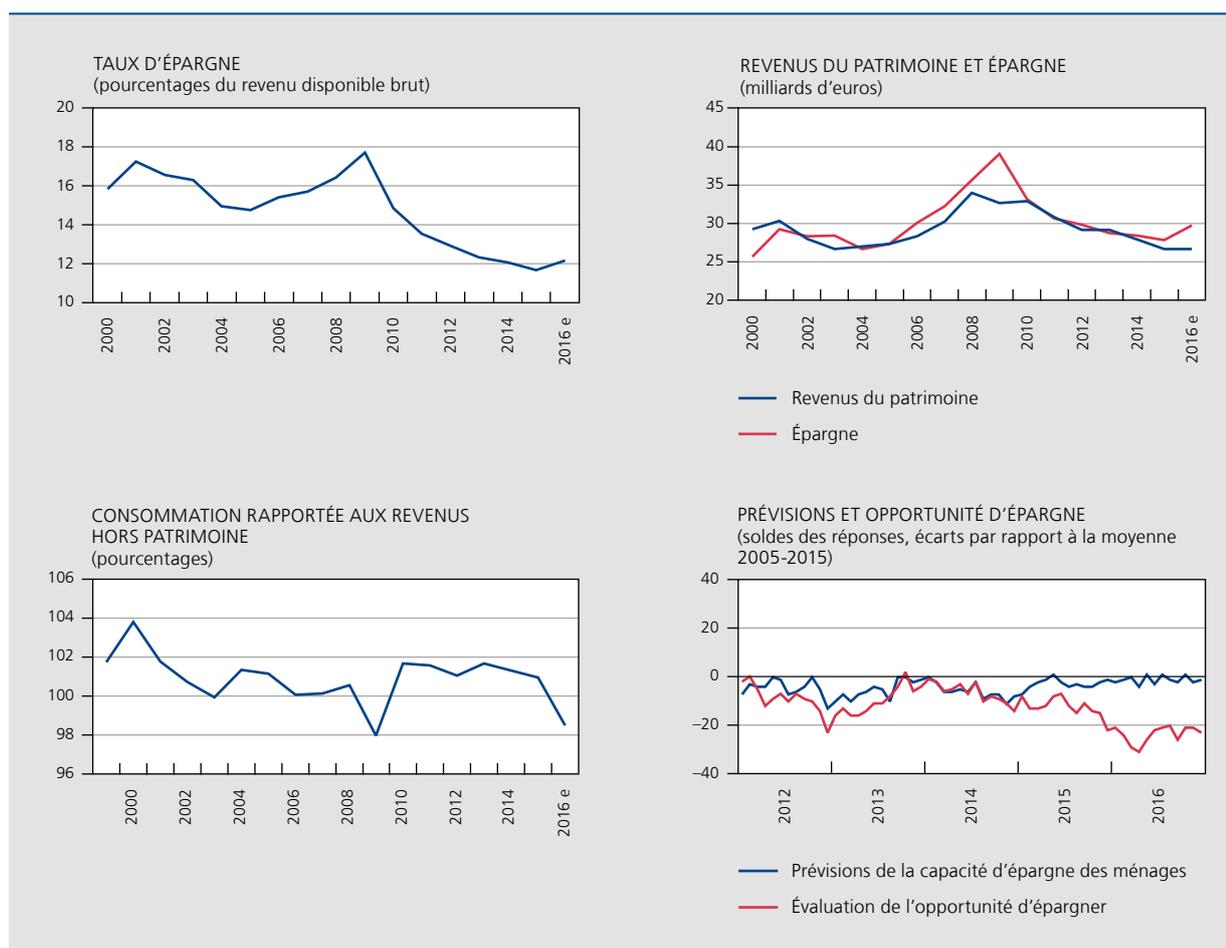
La hausse de la consommation privée ayant été nettement moins prononcée que celle du revenu disponible, l'épargne des ménages a augmenté. Le taux d'épargne, c'est-à-dire la part du revenu disponible consacrée à l'épargne, a grimpé pour s'établir à 12,2 % en 2016, mettant ainsi un terme à une baisse prolongée et soutenue. Oscillant à un niveau de l'ordre de 12 % depuis trois ans, il reste néanmoins largement inférieur au niveau qu'il atteignait avant la grande récession.

Bien que la prudence soit de mise lorsqu'il s'agit d'établir des liens de causalité, le repli du taux d'épargne entre 2010 et 2015 et le niveau encore bas auquel il s'est établi en 2016 semblent être dus au recul des revenus de la propriété, dont les ménages épargnent généralement une part plus élevée que ce n'est le cas pour leurs revenus du travail ou leurs allocations. Au cours de cette période, la consommation privée rapportée aux revenus non liés au patrimoine des ménages (c'est-à-dire tous les revenus à l'exclusion de ceux de la propriété) est demeurée plus stable que la consommation privée rapportée à leur revenu disponible total. Ce constat semble indiquer que l'environnement de taux bas, qui rend en principe l'épargne moins attrayante, n'a pas incité les ménages à consommer davantage ces revenus.

Plus que par l'accroissement des revenus du patrimoine, le relèvement du taux d'épargne en 2016 a sans doute été induit par un regain d'incertitude et par un souci de précaution. En outre, les particuliers n'ajustent sans doute leurs habitudes de consommation qu'avec un certain retard par rapport à l'évolution de leurs revenus. C'est principalement le cas lors de chocs soudains, comme ceux provoqués par les mesures de soutien du pouvoir d'achat dans le cadre du tax shift.

Les sous-indicateurs spécifiques relatifs à l'épargne des ménages, tels ceux qui figurent dans l'enquête mensuelle de la Banque auprès des consommateurs, révèlent que les particuliers considèrent qu'ils maintiendront leur épargne, bien qu'ils se rendent compte que les circonstances actuelles sont moins favorables. En effet, depuis le début de 2015, ces deux courbes s'écartent nettement. Ces derniers temps, les ménages ont donc manifestement décidé de continuer d'épargner en dépit du moindre rendement de l'épargne.

**GRAPHIQUE 23 LA CONTRACTION DES REVENUS DU PATRIMOINE A LONGTEMPS PESÉ SUR L'ÉPARGNE DES MÉNAGES**



Sources : ICN, BNB.

### Les entreprises ont considérablement investi

La confiance des chefs d'entreprise s'est avérée peu sensible aux facteurs d'incertitude apparus en 2016. Elle s'est même rétablie de manière soutenue, ce qui s'est également reflété dans l'évolution dynamique des investissements des entreprises. Ceux-ci ont certes affiché une progression de l'ordre de 1,2 % à peine en 2016, mais cela résulte de l'effet à la baisse sur le taux de croissance exercé par des achats importants effectués à l'étranger l'année précédente. Corrigée de l'incidence de ces opérations individuelles, la croissance des investissements des entreprises s'établirait à 5,2 % en 2016, ce qui représente une nette accélération par rapport à 2015 et une contribution significative à l'augmentation du PIB.

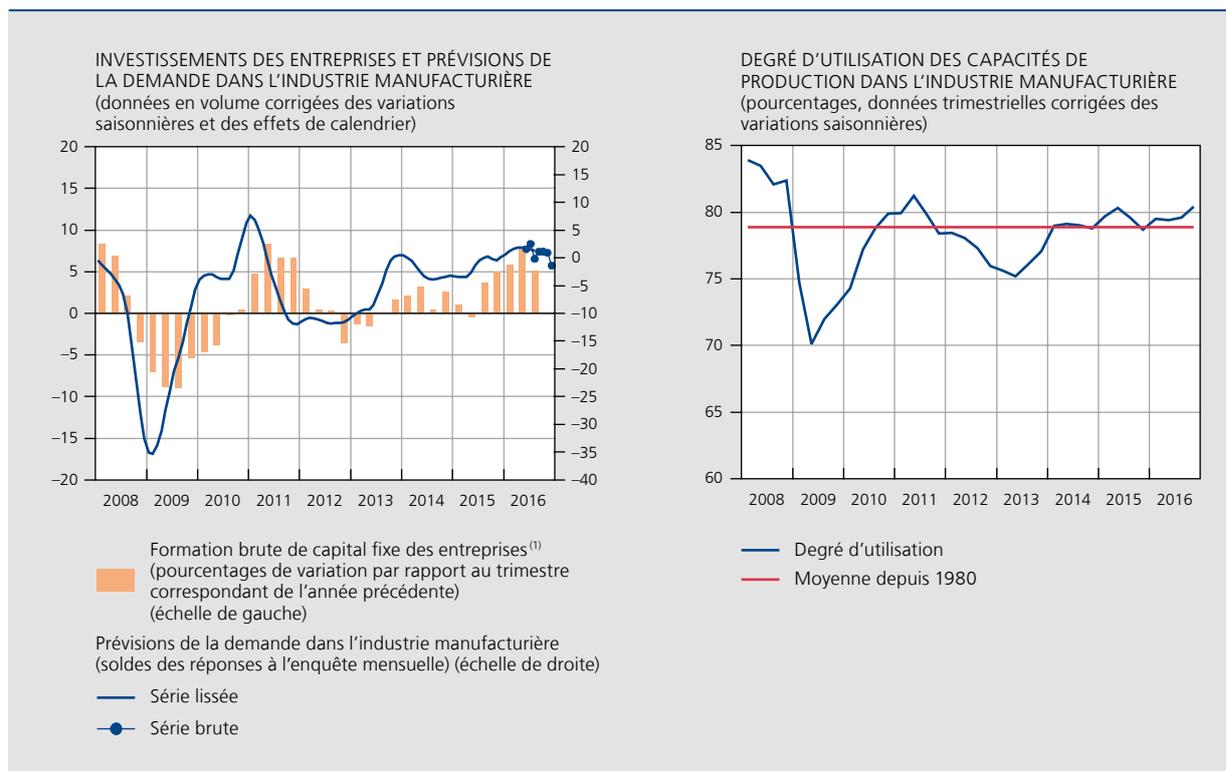
La formation brute de capital fixe a été portée par les prévisions à la hausse de la demande dans l'industrie manufacturière, qui incitent les entreprises à réaliser des investissements d'extension. En outre, le degré d'utilisation des capacités de production, qui est depuis un certain

temps déjà supérieur à la moyenne observée depuis 1980, a continué de grimper en 2016.

Les possibilités de financement souples sont elles aussi de nature à soutenir l'expansion des investissements. Non seulement les conditions de financement externe sont particulièrement favorables, en raison des stimulants monétaires, mais les ressources internes des entreprises ont continué de croître constamment, prenant très largement la forme d'encaisses. L'excédent brut d'exploitation des entreprises, c'est-à-dire le revenu qu'elles tirent de leur activité, a enflé de 5,7 % en termes nominaux en 2016, soit un rythme de progression similaire à celui de l'année précédente. Cet excédent a donc à nouveau augmenté plus vivement que la valeur ajoutée.

La part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée des sociétés a ainsi atteint en 2016 un niveau historiquement élevé, en raison de la faible hausse de la masse salariale au cours de ces dernières années. Cette

**GRAPHIQUE 24 FONDAMENTAUX SOLIDES DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES**



Sources: ICN, BNB.

(1) Corrigée des opérations individuelles particulièrement importantes.

**TABLEAU 4 DÉTERMINANTS DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS<sup>(1)</sup>, À PRIX COURANTS**  
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016 e
Marge brute d'exploitation par unité vendue <sup>(2)</sup> .....	-2,8	0,1	0,9	2,6	2,3
Prix de vente unitaires .....	1,4	0,1	-0,4	-1,2	-0,6
Sur le marché intérieur .....	2,2	0,9	0,5	0,3	1,4
À l'exportation .....	1,3	-0,3	-1,0	-2,1	-1,5
Coûts par unité vendue .....	2,2	0,1	-0,6	-1,9	-1,1
Biens et services importés .....	1,5	-0,5	-1,4	-3,1	-2,5
Coûts d'origine intérieure par unité produite <sup>(2)(3)</sup> .....	3,8	1,4	-0,2	-0,7	0,6
dont:					
Coûts salariaux unitaires <sup>(4)</sup> .....	3,3	1,8	-0,5	-1,1	-0,2
Impôts indirects nets unitaires .....	7,5	-0,1	0,3	-0,6	3,2
Ventes finales à prix constants .....	1,1	0,3	3,9	3,1	3,3
Excédent brut d'exploitation des sociétés .....	-1,7	0,4	4,8	5,8	5,7

Sources: ICN, BNB.

(1) Sociétés privées et publiques.

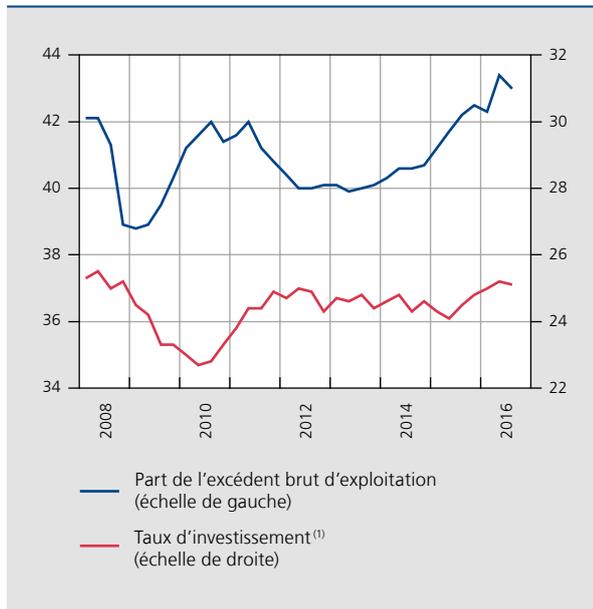
(2) Y compris la variation des stocks.

(3) Outre les rémunérations, ce poste comprend les impôts indirects nets des subsides et le revenu mixte brut des indépendants.

(4) Les coûts salariaux unitaires sont ici exprimés en unités de valeur ajoutée du secteur des entreprises et ne sont pas corrigés des effets de calendrier.

**GRAPHIQUE 25 L'IMPORTANCE CROISSANTE DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION SEMBLE STIMULER LE TAUX D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES**

(pourcentages de la valeur ajoutée brute des sociétés)



Sources : ICN, BNB.

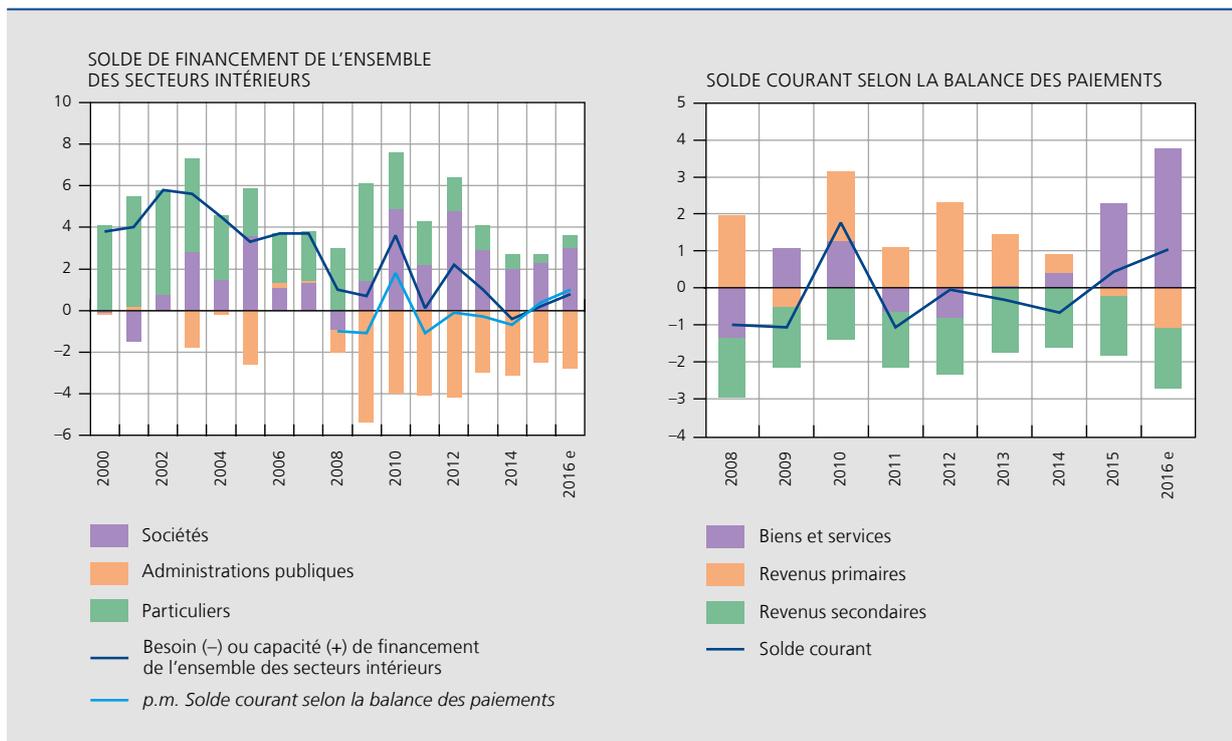
(1) Corrigé des opérations individuelles particulièrement importantes.

situation a stimulé la propension des entreprises à investir, celles-ci réagissant habituellement avec un certain décalage aux évolutions financières. En effet, depuis la mi-2015, le taux d'investissement, c'est-à-dire les investissements des entreprises rapportés à leur valeur ajoutée, semble suivre la trajectoire ascendante de l'excédent d'exploitation.

Tout comme en 2015, tant le renforcement des marges que l'évolution des quantités vendues ont contribué au gonflement de l'excédent d'exploitation des sociétés. La marge brute d'exploitation s'est élargie de 2,3 %, la baisse, de 1,1 %, des coûts par unité produite n'ayant pas été entièrement répercutée sur les prix de vente, qui ne se sont contractés que de 0,6 %. Tout comme les années précédentes, la réduction des coûts par unité vendue est liée au moindre coût des importations de biens et de services. La diminution des cours des matières premières, en particulier ceux du pétrole, en est la cause principale. Contrairement à ce qui s'est passé en 2015, les coûts d'origine intérieure se sont à nouveau accrus, de 0,6 %, notamment en raison d'un alourdissement des impôts indirects nets unitaires. Les coûts salariaux unitaires ne se sont plus repliés que faiblement en 2016, après des diminutions plus marquées les deux années précédentes. De son côté, le volume des ventes a augmenté de 3,3 %.

**GRAPHIQUE 26 UNE CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES SOCIÉTÉS ET DES PARTICULIERS PLUS IMPORTANTE ET UN SOLDE COURANT POSITIF**

(pourcentages du PIB)



Sources : ICN, BNB.

## Le solde courant a poursuivi son redressement

La capacité de financement de la Belgique s'est à nouveau renforcée en 2016, consolidant le redressement qu'elle avait amorcé l'année précédente. Selon l'estimation basée sur les comptes nationaux, elle aurait atteint quelque 0,9 % du PIB, contre 0,2 % en 2015. Cette évolution tient principalement à l'augmentation de la capacité de financement des entreprises, sous l'effet, notamment, de la nette progression de leurs revenus d'exploitation et de la diminution de leurs stocks. La capacité de financement des particuliers s'est elle aussi améliorée en 2016, leur épargne s'étant accrue plus rapidement que leurs investissements. Ces évolutions ont plus que compensé la hausse du besoin de financement des administrations publiques.

Selon les données de la balance des paiements, l'évolution favorable de la capacité de financement de l'ensemble des secteurs de l'économie belge se reflète également dans celle du solde des opérations courantes de la Belgique vis-à-vis du reste du monde. En effet, après quatre années consécutives marquées par un solde légèrement négatif, le solde courant est redevenu positif en 2015, avant d'atteindre un surplus de l'ordre de 1 % du PIB en 2016.

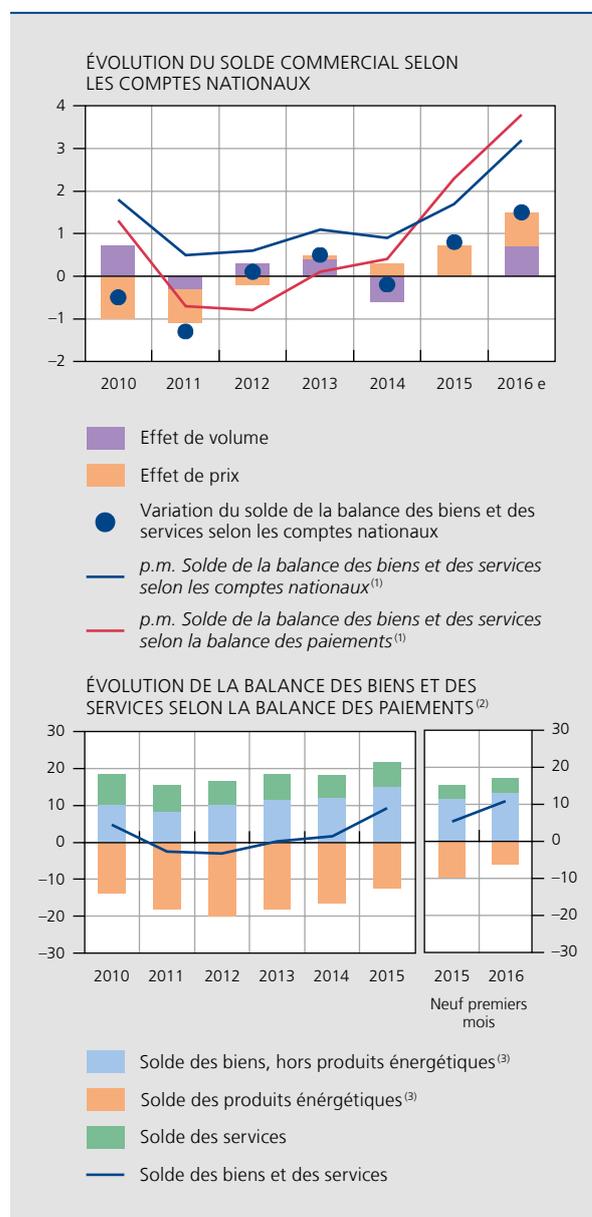
L'élargissement du solde courant trouve son origine dans la hausse des résultats des opérations sur biens et sur services, dont l'excédent est passé de quelque 9,3 milliards d'euros en 2015 à 15,9 milliards en 2016. Tant les mouvements des prix des échanges extérieurs que les évolutions en volume y ont concouru.

D'une part, à l'instar de l'année précédente, l'économie belge a bénéficié en 2016 d'une amélioration de l'ordre de 1 % des termes de l'échange. Celle-ci résulte principalement de la baisse des prix des produits énergétiques observée jusqu'au début de l'année et du niveau relativement bas auquel ils se sont stabilisés au second semestre. Ainsi, la facture nette des produits énergétiques s'est réduite, revenant de quelque 17,2 milliards d'euros par an en moyenne entre 2010 et 2014 à 12,4 milliards en 2015 et à quelque 6,2 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de 2016.

D'autre part, la progression en volume des exportations de biens et de services (5,8 %) a largement dépassé celle des importations (5 %). Ces deux flux ont toutefois été significativement gonflés, dans une ampleur presque similaire, par la réorganisation des activités d'une grande firme du secteur pharmaceutique. Abstraction faite de ce changement, des gains de parts de marché de l'ordre de 0,9 % (plutôt que des gains affichés de 3,3 %) auraient

**GRAPHIQUE 27** NOUVEAU REDRESSEMENT DU SOLDE COMMERCIAL SOUS L'EFFET D'UNE CROISSANCE SOUTENUE DES EXPORTATIONS ET DE TERMES DE L'ÉCHANGE POSITIFS

(points de pourcentage du PIB, sauf mention contraire)



Sources : ICN, BNB.

(1) Pourcentages du PIB.

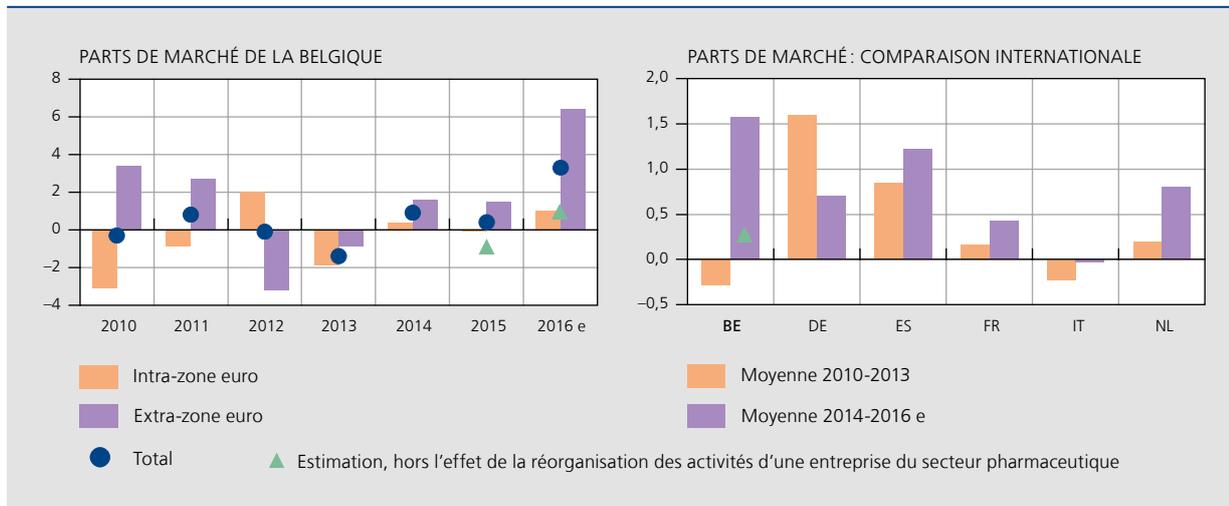
(2) Milliards d'euros.

(3) Selon les statistiques du commerce extérieur – CTCl 3 – Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes.

été enregistrés en 2016, et des pertes (plutôt que des légers gains) en 2015. Les meilleures performances des exportations observées depuis 2014, même compte tenu de l'effet précité, par rapport à la période de sortie de crise ne sont pas propres à la Belgique. Elles s'observent aussi chez les principaux partenaires européens, dans le contexte favorable d'une dépréciation du taux de

**GRAPHIQUE 28 ACCROISSEMENT DES PARTS DE MARCHÉ À L'EXPORTATION <sup>(1)</sup>**

(données en volume corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier; variations annuelles moyennes, pourcentages)



Sources : BCE, CE, ICN, BNB.

(1) Sur la base des dernières estimations disponibles de la demande d'importations des partenaires commerciaux.

change effectif de l'euro, notamment à la suite d'une baisse vis-à-vis du dollar des États-Unis. Les efforts de modération salariale menés dans plusieurs pays y ont sans doute aussi contribué.

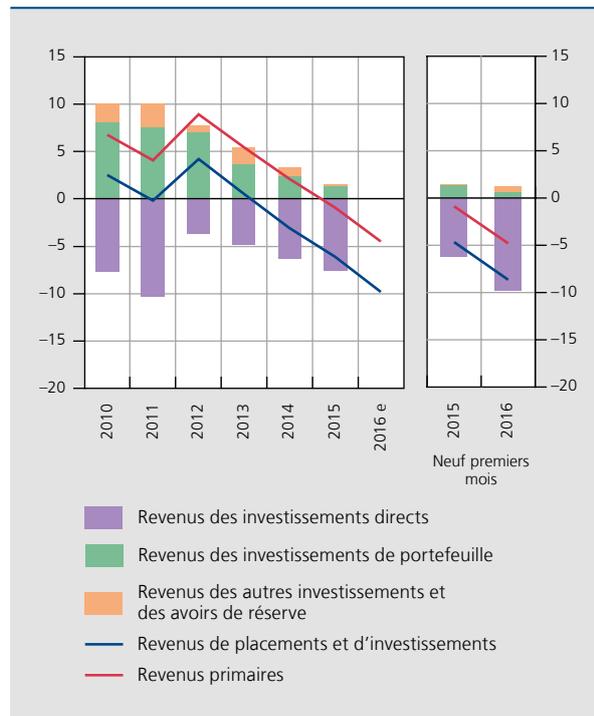
Contrairement au solde des biens et des services, le solde des revenus primaires a continué de se détériorer en 2016, et ce principalement sous l'influence des revenus de placements et d'investissements, qui ont poursuivi la tendance baissière qu'ils avaient entamée en 2012. Cette dégradation s'observe au niveau des différentes catégories de revenus qui composent cet agrégat, à savoir essentiellement celles liées aux investissements directs étrangers et aux investissements de portefeuille. De fait, tandis que la position extérieure nette de la Belgique est toujours largement positive, à plus de 60 % du PIB, les revenus nets engendrés par celle-ci ont été négatifs à hauteur de quelque 2,3 % du PIB en 2016.

À cet égard, le solde des revenus des investissements directs étrangers est largement déficitaire. Ainsi, en termes nets, quelque 7,6 milliards d'euros, correspondant à 1,9 % du PIB, ont été versés à l'étranger à ce titre en 2015. Durant les neuf premiers mois de 2016, le montant net versé au reste du monde a atteint près de 9,8 milliards d'euros. Le résultat de ces investissements s'explique à la fois par une position extérieure nette des investissements directs relativement faible – voire négative – et par le fait que les rendements que la Belgique tire de ces investissements directs étrangers

sont inférieurs à ceux que l'étranger réalise en Belgique. Par ailleurs, la faiblesse des revenus de placements et

**GRAPHIQUE 29 DES REVENUS NETS DE PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS NÉGATIFS**

(soldes selon la balance des paiements; milliards d'euros, sauf mention contraire)



Source : BNB.

**TABLEAU 5** OPÉRATIONS COURANTES SELON LA BALANCE DES PAIEMENTS ET PRÊT NET AU RESTE DU MONDE

(soldes; milliards d'euros, sauf mention contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016 e
1. Compte courant					
Biens et services .....	-3,1	0,2	1,7	9,3	15,9
Biens .....	-9,6	-6,6	-4,6	2,6	n.
Services .....	6,5	6,8	6,2	6,8	n.
Revenus primaires .....	8,9	5,4	2,1	-0,9	-4,5
Revenus du travail .....	5,4	5,5	5,7	5,8	5,9
Revenus de placements et d'investissements .....	4,2	0,5	-3,1	-6,1	-9,8
Autres revenus primaires .....	-0,6	-0,6	-0,5	-0,6	-0,6
Revenus secondaires .....	-6,0	-6,9	-6,4	-6,7	-7,0
Administrations publiques .....	-3,1	-3,9	-3,6	-3,9	-4,0
Autres secteurs .....	-2,9	-3,0	-2,8	-2,8	-3,0
Total .....	-0,2	-1,2	-2,7	1,8	4,4
<i>p.m. Idem, pourcentages du PIB</i> .....	-0,1	-0,3	-0,7	0,4	1,0
2. Compte de capital .....	2,3	-0,4	-1,1	0,1	-0,7
3. Prêt net au reste du monde (1 + 2) .....	2,1	-1,7	-3,8	1,9	3,7
<i>p.m. Idem, pourcentages du PIB</i> .....	0,5	-0,4	-0,9	0,5	0,9

Sources: ICN, BNB.

d'investissements peut également s'expliquer par la position extérieure globale, qui est surtout constituée d'avoirs nets en « investissements de portefeuille » et en « autres investissements », effectués notamment par l'intermédiaire du secteur financier. Or, dans le contexte plus large du recul généralisé des rendements des produits d'investissements sur les marchés financiers, les revenus nets de ces deux catégories d'investissements s'inscrivent en baisse, notamment parce que les revenus payés par la Belgique à l'étranger semblent être moins sensibles aux tendances observées sur les marchés que ceux perçus de l'étranger. Des considérations d'ordre fiscal et des effets de composition – entre autres en termes de maturité – pourraient expliquer pourquoi le rendement de ces avoirs s'est détérioré plus nettement que celui des engagements.

Pour leur part, les revenus secondaires, qui comprennent entre autres les montants nets versés par les administrations publiques au reste du monde, dont, plus particulièrement, la contribution de la Belgique au budget de l'UE, ou encore les budgets liés à la coopération internationale, affichent un solde déficitaire. En 2016, ce dernier a toutefois été légèrement supérieur à celui de l'année précédente, en raison, principalement, d'une contribution plus importante au budget

européen. Il s'agit en l'occurrence de la régularisation des contributions dues pour les exercices depuis 2014, à la suite de la mise en œuvre, avec effet rétroactif, de l'accord du Conseil européen sur les perspectives pluriannuelles 2014-2020.

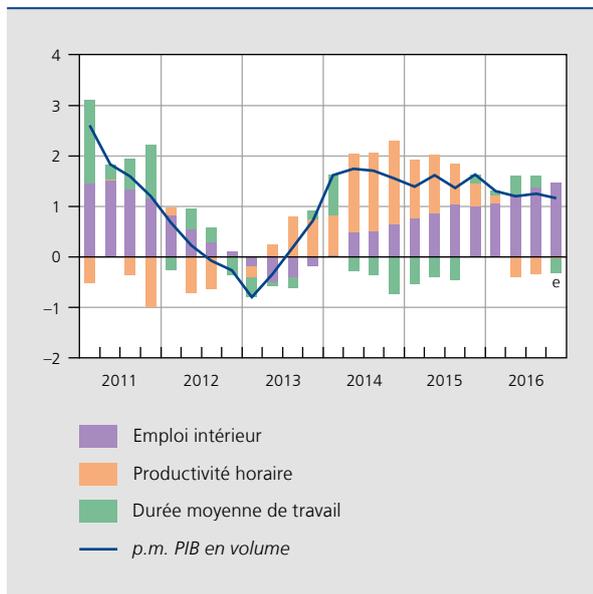
### 2.3 La situation sur le marché du travail s'est nettement améliorée en 2016

*Les créations d'emplois ont été nombreuses, malgré les incertitudes*

En dépit du caractère modéré de la croissance économique et des incertitudes relatives aux attentats, au brexit et aux multiples licenciements collectifs annoncés au troisième trimestre, la dynamique du marché du travail est restée solide en 2016. L'emploi en personnes et, plus encore, le volume de travail ont ainsi augmenté à un rythme plus vif que le PIB. La durée moyenne de travail s'est allongée, après qu'elle avait diminué trois années de suite. Cette évolution pourrait s'expliquer en partie par l'introduction des flexi-jobs, qui permettent à des salariés de fournir des prestations complémentaires dans l'horeca, gonflant ainsi le volume de travail sans accroître le nombre de personnes occupées.

**GRAPHIQUE 30 AUGMENTATION DE L'EMPLOI ET REcul DE LA PRODUCTIVITÉ**

(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, données corrigées des effets de calendrier)



Sources : ICN, BNB.

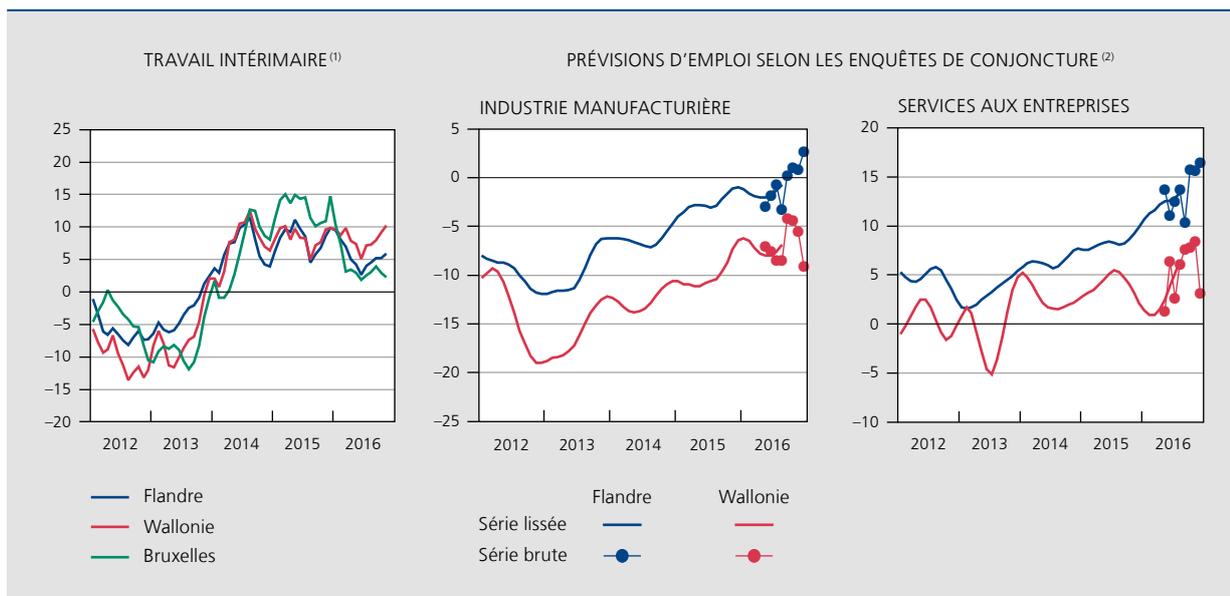
En revanche, la productivité apparente du travail, qui, comme de coutume, s'était progressivement avivée durant la phase initiale de la reprise, a reculé en 2016.

La vigueur du marché du travail s'est globalement maintenue tout au long de l'année, même si les attentats de mars ont ralenti le recours au travail intérimaire, en particulier à Bruxelles. Le sentiment des chefs d'entreprise quant aux prévisions d'emploi s'est toutefois amélioré par la suite, surtout en Flandre, tant dans l'industrie manufacturière que dans les services. Pour leur part, les restructurations annoncées en septembre et en octobre n'ont pas affecté les chiffres de l'emploi de 2016. Compte tenu de la longueur des procédures de licenciement collectif, leurs effets potentiels ne se manifesteront pas avant 2017. Dans un contexte de forte croissance de l'emploi et d'émergence de pénuries sur certains segments du marché du travail, l'effet net pourrait être contenu, les travailleurs concernés, généralement très qualifiés, ayant la possibilité de retrouver un emploi auprès d'autres employeurs.

La demande de travail a structurellement été portée par la croissance persistante de l'activité, par les mesures de modération salariale et par celles de réduction des coûts salariaux prises dans le cadre du tax shift. Le volet du tax shift relatif à l'atténuation du coin fiscal et parafiscal pour les travailleurs ainsi que les réformes de l'assurance-chômage et des fins de carrière ont pour leur part contribué à soutenir l'offre de travail.

Au total, 59 000 emplois supplémentaires ont été créés en 2016, soit plus que les 42 000 recensés en 2015.

**GRAPHIQUE 31 EFFET TEMPORAIRE DES ATTENTATS SUR LA DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN DÉbut D'ANNÉE**



Sources : Federgon, BNB.

(1) Croissance annuelle des heures ouvrées par jour; données mensuelles, moyennes mobiles sur trois mois.

(2) Soldes des réponses, données désaisonnalisées.

**TABLEAU 6 OFFRE ET DEMANDE DE TRAVAIL**

(variations en milliers de personnes, sauf mention contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016 e	Niveau 2016 e
Population en âge de travailler (15-64 ans) .....	22	12	9	16	18	7 302
Population active <sup>(1)</sup> .....	35	9	32	22	34	5 291
Emploi intérieur .....	20	-15	19	42	59	4 661
Travailleurs indépendants .....	8	6	7	11	15	782
Travailleurs salariés .....	12	-21	12	31	45	3 879
Branches sensibles à la conjoncture <sup>(2)</sup> .....	-4	-25	-1	16	28	2 398
Administration publique et éducation .....	2	3	6	1	1	807
Autres services <sup>(3)</sup> .....	15	1	7	14	16	674
Chômage <sup>(4)</sup> .....	14	25	14	-19	-26	553

Sources: BFP, DGS, ICN, ONEM, BNB.

(1) Y compris les travailleurs frontaliers.

(2) Ensemble des activités non incluses dans les autres rubriques, les principales étant l'agriculture, l'industrie, la construction, le commerce, l'horeca, les services financiers et les services aux entreprises.

(3) Santé humaine et action sociale; arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services et activités des ménages en tant qu'employeurs.

(4) Demandeurs d'emploi inoccupés.

Confirmant la reprise amorcée en 2014, l'emploi salarié dans les branches sensibles à la conjoncture – qui incluent l'industrie et les services aux entreprises – et dans les autres services a augmenté de manière vigoureuse. La stabilisation du nombre de postes de travail constatée dans l'industrie en 2016 tranche avec la nette tendance baissière observée dans le passé dans cette branche, ainsi que dans l'agriculture et dans le secteur financier. Ainsi, depuis deux ans, la hausse de l'emploi s'appuie à la fois sur les salariés des branches sensibles à la conjoncture (à concurrence de 43 %), sur ceux des autres services – notamment ceux liés à la santé et l'action sociale – (30 %) et sur les indépendants (25 %). Par contre, le nombre de personnes occupées dans la branche « administration publique et éducation » ne progresse quasiment plus, en raison, notamment, des mesures d'économie prises par les pouvoirs publics.

Les données détaillées de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), qui comptabilise toutes les personnes enregistrées sous le statut d'indépendant, que ce soit à titre principal, complémentaire ou après la pension, permettent de mieux cerner les déterminants du dynamisme du statut d'indépendant. On constate ainsi à la fois un intérêt croissant des femmes et des jeunes pour ce statut et l'impact sur les retraités de l'assouplissement de la législation permettant de combiner revenu professionnel et pension, ce qui facilite la poursuite d'une activité après la pension. Le statut d'indépendant en activité complémentaire

rencontre lui aussi un vif succès. Il permet en effet à un salarié à titre principal de bénéficier de la sécurité d'emploi et de tous les avantages sociaux liés à ce statut (crédit-temps, congé parental, etc.) tout en percevant des revenus supplémentaires. Ce choix minimise les risques pesant sur les revenus comparativement au passage à l'entrepreneuriat en activité principale. Le statut d'indépendant offre également un accès direct au marché du travail à de nombreuses personnes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi salarié.

### *Le recul du chômage s'est généralisé*

Parallèlement à la croissance de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) s'est réduit pour la deuxième année consécutive, se contractant de 26 000 unités en 2016. On dénombrait néanmoins en moyenne encore 553 000 DEI cette année, soit toujours nettement plus que les 500 000 recensés en 2008, avant la grande récession.

En 2016, la baisse du nombre de DEI s'est étendue aux trois régions du pays, à l'ensemble des tranches d'âge et à toutes les durées d'inactivité.

Ces deux dernières années, la contraction du nombre de DEI a été plus marquée en Wallonie que dans les deux autres régions. Le taux de chômage n'en demeure pas moins beaucoup plus faible en Flandre, où il s'est élevé, pour les trois premiers trimestres de 2016,

à 5,1 % en moyenne, contre 10,8 % en Wallonie et 17,2 % à Bruxelles.

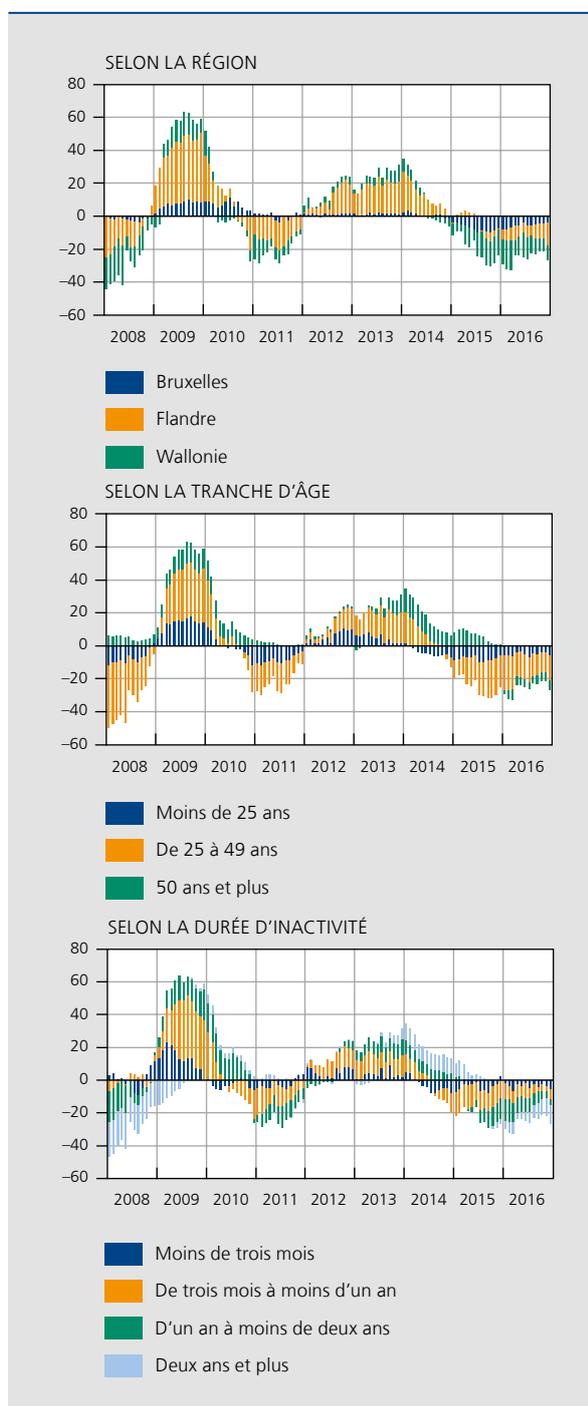
Le repli du nombre de DEI est principalement imputable à la diminution du chômage de moyenne et de longue durées (de trois mois à deux ans). L'année 2016 s'est également caractérisée par l'infléchissement du chômage de très longue durée (deux ans et plus). Entamé à la fin de 2015, celui-ci s'est maintenu tout au long de l'année. Les chômeurs de longue durée sont les plus éloignés du marché du travail et, a priori, les plus difficiles à réinsérer. Les mesures prises par les services publics de l'emploi (SPE) pour activer et former ces travailleurs ont contribué à ce mouvement. Celui-ci reflète cependant principalement les effets de la limitation dans le temps des allocations d'insertion qui a été instaurée le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et qui entraîne l'exclusion des chômeurs après trois années d'inactivité. Ces personnes ont alors la possibilité de se tourner vers les CPAS pour obtenir une aide sociale. Une nette hausse du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale a été observée à partir de janvier 2015, lorsque les premiers effets de la réforme se sont fait sentir. Pour pouvoir y prétendre, ces personnes doivent obligatoirement se réinscrire en tant que demandeur d'emploi. Une fraction des chômeurs en fin de droit disparaissent toutefois de la population active ; on ne les retrouve ni en emploi, ni comme demandeurs d'emploi.

La résorption du chômage est par ailleurs manifeste dans toutes les tranches d'âge. Tandis que la décline du chômage des jeunes s'est amorcée dès 2014, celle des DEI âgés de 25 à 49 ans n'a été visible qu'un an plus tard. Au début de 2016, le nombre de DEI de 50 ans et plus s'est lui aussi inscrit en net recul, et ce pour la première fois depuis 2000. En effet, même lors des fortes baisses du nombre de DEI enregistrées en 2008 et, dans une moindre mesure, en 2011, le nombre de chômeurs de 50 ans et plus avait poursuivi son ascension. Cette tendance haussière était le résultat des modifications successives des réglementations relatives aux voies de retrait précoce du marché du travail. Ainsi, désormais, tous les chômeurs (y compris ceux avec complément d'entreprise), quel que soit leur âge, doivent être disponibles pour le marché du travail et rechercher activement un emploi. Des exceptions, des mesures transitoires et une « disponibilité adaptée » ont toutefois été instaurées. Les modalités d'octroi de dispenses pour raisons familiales et sociales ont également été durcies. L'ensemble de ces réformes a contribué à comprimer le nombre de chômeurs dispensés de rechercher un emploi et, partant, à renforcer l'offre de travail.

Cette évolution traduit l'efficacité des mesures qui s'étaient imposées pour permettre d'élargir la population

**GRAPHIQUE 32** REcul DU NOMBRE DE DEI QUELS QUE SOIENT LA RÉGION, L'ÂGE ET LA DURÉE D'INACTIVITÉ

(variations en milliers de personnes par rapport au mois correspondant de l'année précédente)

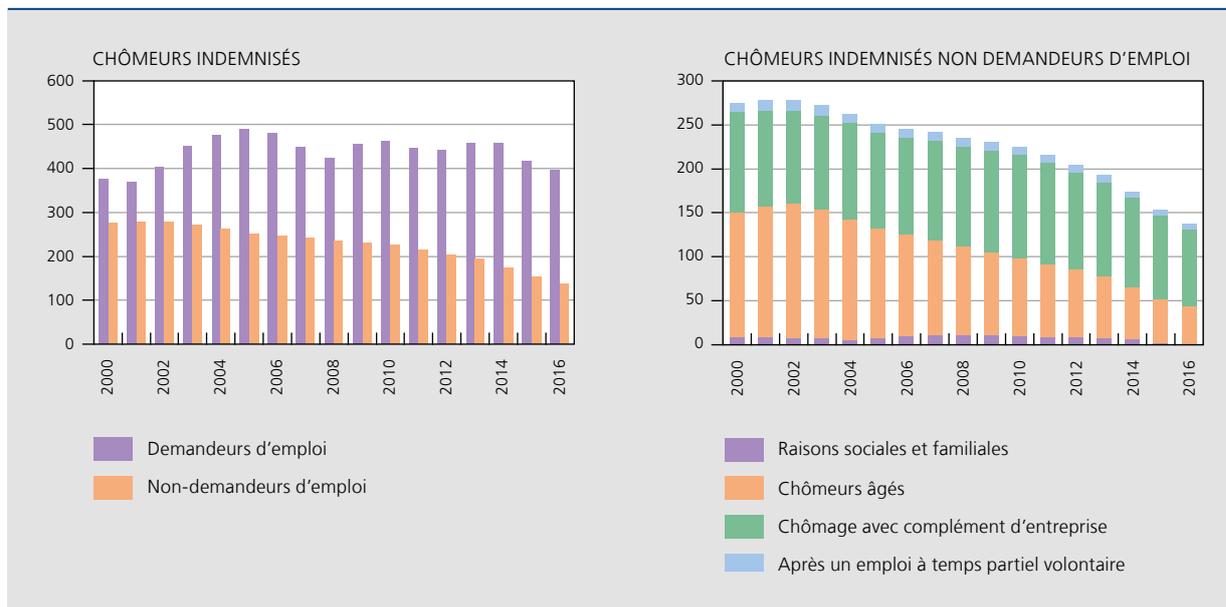


Source : ONEM.

active dans un contexte de ralentissement de l'accroissement de la population en âge de travailler. Selon les dernières projections démographiques, cette dernière devrait même s'amenuiser à partir de 2019.

**GRAPHIQUE 33 NETTE BAISSE DU NOMBRE DE CHÔMEURS INDEMNISÉS DISPENSÉS DE RECHERCHER UN EMPLOI**

(milliers de personnes)



Source : ONEM.

Les flux migratoires enregistrés au second semestre de 2015 ont provisoirement mis un frein au ralentissement de l'expansion de la population en âge de travailler. En 2015, 44 800 demandes d'asile ont été introduites, contre 17 000 en 2014 et 18 700 en 2016. L'impact de l'afflux de réfugiés sur la population active devrait être marginal en 2016, leur intégration sur le marché du travail ne se produisant qu'avec un certain décalage.

***En dépit de l'accélération des créations d'emplois, le gonflement de la proportion de personnes occupées reste limité***

Tandis que le nombre de personnes en emploi a grimpé de quelque 550 000 unités entre 2000 et 2016, le taux d'emploi a quant à lui à peine progressé, passant de 65,8 à 67,4 %, en raison de l'augmentation concomitante de la population en âge de travailler. Par ailleurs, le net rebond des créations d'emplois ces deux dernières années n'a pas encore permis d'effacer les effets de la détérioration de la situation sur le marché du travail durant la grande récession ni ceux du marasme qui a prévalu en Europe durant les années qui ont suivi : en 2008, le taux d'emploi s'établissait à 68 %.

Ce modeste raffermissement du taux d'emploi résulte principalement de la hausse régulière et constante du taux d'emploi des femmes. Par contre, celui des

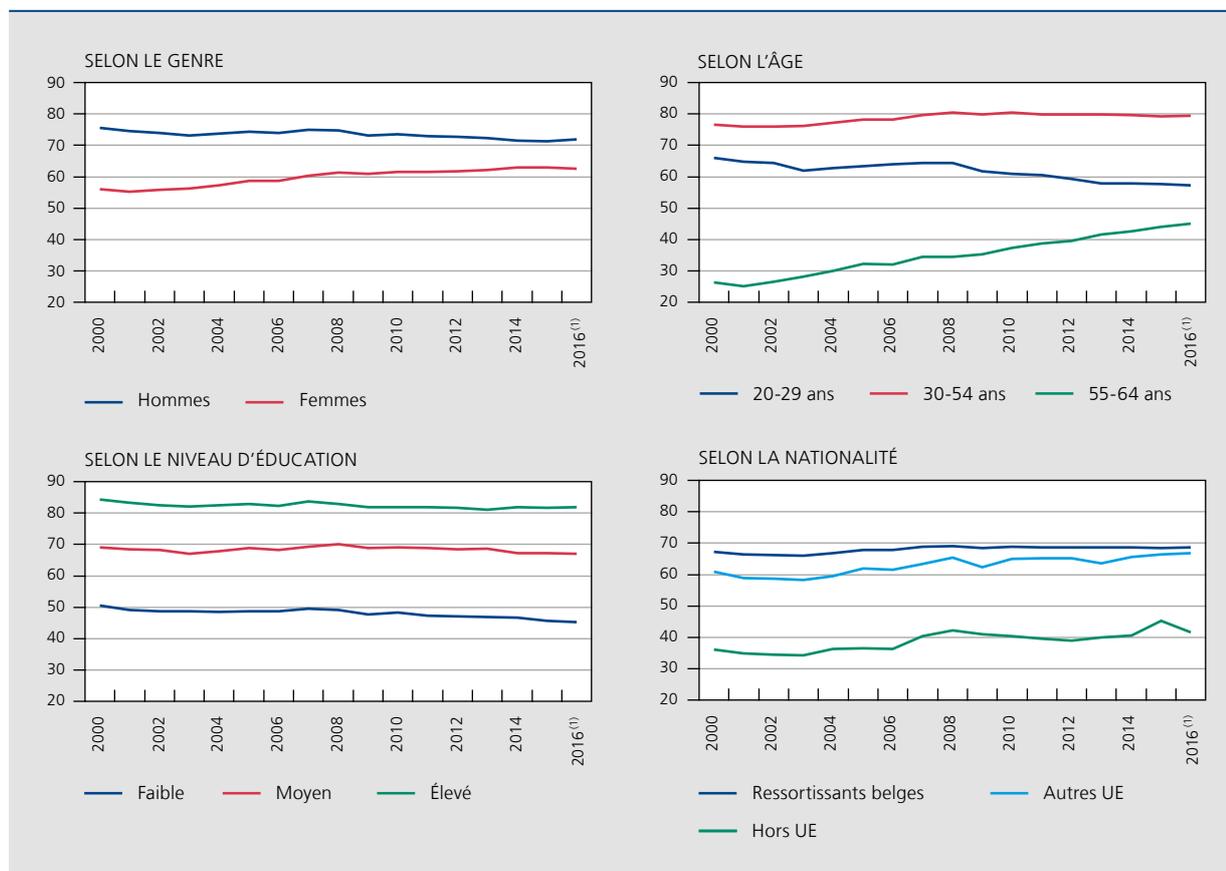
hommes s'est replié depuis 2008. Le taux d'emploi des 55-64 ans s'est lui aussi nettement redressé au cours de ces 15 dernières années ; il est passé de 26 % en 2000 à 44 % en 2015.

S'agissant des travailleurs âgés de 55 ans et plus, les modifications apportées depuis 2000 aux multiples mécanismes de sortie anticipée du marché du travail existant en Belgique, de même que le relèvement de l'âge légal de la pension des femmes, ont fortement influé sur le nombre de sorties du marché du travail. Celui-ci s'affiche en net recul dans chacune des tranches d'âge, ainsi que pour chacun des dispositifs concernés, hormis l'invalidité. On note en effet une vive progression, de l'ordre de 33 % entre 2010 et 2015, du nombre de cas d'invalidité parmi les salariés de 50 ans et plus, alors qu'elle est deux fois moindre du côté des indépendants. Au total, on dénombre 218 000 personnes âgées de 50 à 64 ans sous ce régime en 2015, contre 112 000 en 2000.

Pour sa part, le taux d'emploi des jeunes s'est inscrit en baisse, surtout à partir de 2008, en raison, notamment, de l'allongement généralisé des études. Si la crise a renforcé la conviction des jeunes qu'il est important de posséder un diplôme de l'enseignement supérieur pour s'intégrer sur le marché du travail, elle a aussi pu en décourager certains de s'y présenter. En poursuivant de telles études, les jeunes investissent dans leur avenir, ce qui est positif,

### GRAPHIQUE 34 TAUX D'EMPLOI SELON LE GENRE, L'ÂGE, LE NIVEAU D'ÉDUCATION ET LA NATIONALITÉ

(pourcentages de la population correspondante âgée de 20 à 64 ans)



Source: CE.

(1) Moyennes des trois premiers trimestres.

pour autant que les orientations choisies correspondent aux besoins sur le marché du travail.

Les difficultés d'insertion auxquelles sont confrontés les travailleurs d'origine extra-européenne méritent qu'on leur accorde une attention particulière. Le manque de maîtrise d'une des langues nationales, les problèmes de reconnaissance des diplômes et des compétences, les contraintes administratives, les discriminations et un niveau d'éducation généralement moindre constituent autant d'obstacles pour accéder au marché du travail. En 2015, 45,2% des personnes de nationalité extra-européenne avaient un emploi, contre 68,5% des nationaux. En outre, en Belgique, l'insertion sur le marché du travail des immigrés de la deuxième génération ne tend pas à s'améliorer par rapport à celle des primo-arrivants, contrairement à ce qui est observé dans les pays voisins.

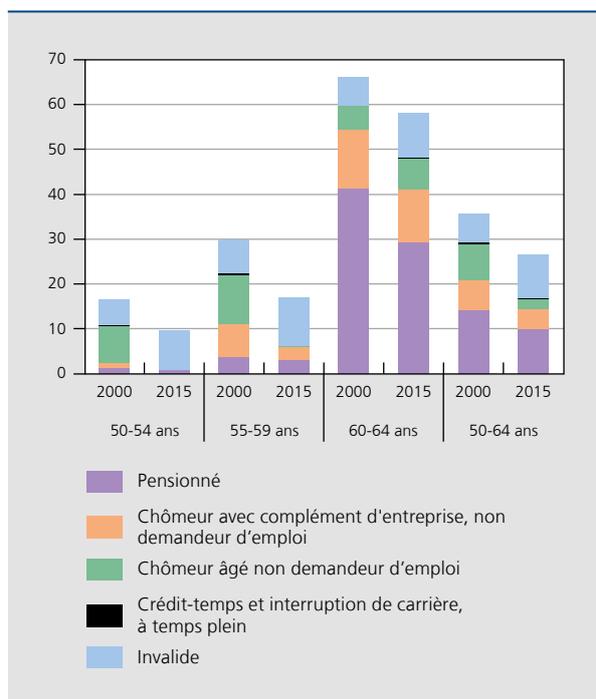
Dans leur cas, et, plus généralement, pour toutes les catégories de la population, le niveau de qualification

est primordial. L'écart entre le taux d'emploi des hautement qualifiés et celui des faiblement qualifiés s'élève à 36,2 points de pourcentage. La concurrence accrue avec les moyennement qualifiés, à la suite de la polarisation du marché du travail, d'une part, et l'augmentation des compétences requises sur le marché du travail, d'autre part, n'améliorent pas la position des moins qualifiés, dont le taux d'emploi s'est replié de 3,5 points de pourcentage depuis la grande récession. De fait, ces travailleurs éprouvent généralement plus de difficultés à s'adapter aux changements et aux nouvelles exigences, de sorte qu'ils sont exposés à un plus grand risque d'instabilité d'emploi – et aux pertes de revenus que cela suppose.

Depuis la sixième réforme de l'État, une large part des aides à l'emploi ressortit à la compétence des régions, qui peuvent désormais déterminer leurs groupes cibles en fonction des spécificités de leur marché du travail. Comme indiqué au chapitre suivant, en Région flamande, ces aides ont été redéfinies et se concentrent sur les jeunes et sur

**GRAPHIQUE 35** DIMINUTION DES SORTIES ANTICIPÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU SEIN DU GROUPE DES 50-64 ANS

(pourcentages de la population correspondante)



Sources: BFP, DGS, INAMI, ONEM, ONP, SdPSP.

les travailleurs âgés, tandis que, en Wallonie et à Bruxelles, elles restent axées sur les chômeurs de longue durée, les chômeurs âgés et les jeunes peu qualifiés.

En décembre 2016, le Gouvernement a approuvé le projet de loi « travail faisable et maniable », dont l'objectif est de rendre le marché du travail plus flexible. Ce vaste projet de réforme prévoit notamment que, après concertation au niveau sectoriel ou de l'entreprise, la durée de travail hebdomadaire moyenne puisse être calculée sur une période d'un an plutôt que d'un trimestre, que l'organisation du travail à temps partiel soit simplifiée et que les travailleurs puissent épargner des jours de congé sur un compte-carrière. Le projet prévoit l'extension du congé palliatif et du crédit-temps avec motifs. Il introduit également le don de jours de congé à un collègue dont l'enfant est malade et qui a épuisé tous les régimes de congé. La possibilité, pour les travailleurs intérimaires, de signer un contrat de travail à durée indéterminée leur permettra de continuer d'être rémunérés entre deux missions. En matière de formation professionnelle, les travailleurs bénéficieront de cinq journées de formation en moyenne par équivalent temps plein, tandis qu'un compte individuel de formation pourra être mis en place. Ce projet vise donc tant les employeurs, qui vont ainsi pouvoir préserver leur compétitivité, que les travailleurs, dont les carrières professionnelles vont progressivement s'allonger, notamment en agissant sur leurs conditions de travail et sur l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.